

## Pages de journal

Gérard Parizeau

Volume 49, numéro 3, 1981

Introduction à l'informatique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104150ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104150ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1981). Pages de journal. *Assurances*, 49(3), 327–336.  
<https://doi.org/10.7202/1104150ar>

## Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU

**Nice, 12 avril 1979**

Vu à Nice, hier, une exposition d'art égyptien que présente le musée de Marseille, dans les hauteurs de Nice, du côté de la rue Stephen Liégeard. J'en rapporte le catalogue pour Monique, qui a passé quinze jours dans la vallée du Nil avec son mari. Elle aimera sans doute les photos et le texte qu'un conservateur disert a rédigé.

327

Les oeuvres qu'on nous présente sont tirées de la collection du docteur Antoine-Barthélémy Clot. Il les a réunies à une époque où l'Egypte laissait sortir du pays ses trésors que, sous l'influence de Champollion, on commençait à connaître et à comprendre. Le docteur Clot fit carrière en Egypte; il gagna l'amitié du vice-roi par son dévouement éclairé, nous dit-on. Revenu à Marseille en 1858, il laissa au musée tous ces objets qu'il avait patiemment rassemblés. Ils sont au point de départ de la collection d'antiquités égyptienne du musée Borély à Marseille. Cette collection est l'une des plus riches d'Europe, note-t-on dans le catalogue de l'exposition. Des diapositives la complètent. C'est peut-être ce qu'il y a de plus intéressant, car on y montre les pièces les plus précieuses de la collection: sculptures, meubles, bijoux, etc. dont une partie - la plus belle - se retrouvera un peu plus tard à Toronto et que Monique ira voir avec sa cousine Gabrielle, souriante et indulgente.

Robert et Monique sont revenus enchantés de leur voyage. Ils n'ont pu monter à bord du bateau qui descend le Nil mais, en auto, ils ont rayonné dans la région en passant d'un temple à l'autre, d'une merveille à une autre merveille.

**14 avril**

En me faisant chauffer au soleil sur la terrasse, j'aperçois un chat qui se promène nonchalamment sur le toit de tôle qui recouvre le garage de l'immeuble voisin. Cela me rappelle le titre d'une pièce de Tennessee Williams, je crois, *A cat on a hot tin roof*, qui a eu beaucoup de succès il y a quelques années. Une fois de plus, la folle du logis fait des siennes.



Germaine, la curieuse, m'a bien recommandé ce matin de lui rapporter le dernier numéro de *Paris Match*, qui reproduit des extraits des *mémoires* de Margaret Trudeau. Tandis que j'écris à l'intérieur, elle les lit sur la terrasse où bientôt des roses fleuriront. Pour l'instant, il n'y a que des branches garnies d'épines et de feuilles vigoureuses sous le soleil. Les rosiers ne demandent qu'à fleurir. Nous partirons avant que les roses ne soient écloses, hélas!



328

Dans *Nice Matin*, deux journalistes - pourtant sérieux - intitulent leur article «Margaret la folle et Margaret la sage». La première, c'est Margaret \*\*\* et la seconde, Margaret Thatcher, chef du parti conservateur en Angleterre. À la première et à ses aventures extra-conjugales, on consacre dix paragraphes, et deux à la seconde. Cependant, celle-ci sera peut-être, en mai, premier ministre d'Angleterre: la première femme à accéder à ce poste. La seconde, note-t-on, fait tout pour faire élire son parti et la première, pour faire battre celui de son mari. Faut-il, en effet, rapprocher la campagne faite courageusement par son mari et les *mémoires* de sa femme, où elle étale les turpitudes de leur vie conjugale?

Comment peut-on imaginer qu'un homme qui n'a pu diriger son ménage puisse mener à bien les affaires de son pays, aurait demandé à \*\*\* un jeune homme, qui tout à coup a pris la parole à une assemblée politique à laquelle assistait le chef du parti libéral? La question était stupide, sinon odieuse. \*\*\* aurait répondu: «Je paie des gens pour répondre *no comments* à ce genre de questions». Il est lamentable qu'on essaie de mêler vie privée et vie publique dans une campagne politique. Autrefois, la lutte était dure; mais jamais à ma connaissance on ne mêlait deux choses aussi différentes que le comportement d'un homme politique et le mari. Que la femme veuille refaire sa vie, personne ne peut trouver à redire, même si elle laisse derrière elle ses trois enfants. Mais il est lamentable qu'elle étale sa vie conjugale en un livre qui paraît au moment même où son mari doit livrer la lutte la plus ardue de sa carrière, même si elle espérait en toucher un million de dollars. Si j'ai payé six francs pour acheter *Paris Match*, qui reproduit des extraits du livre, je n'en paierai sûrement pas soixante pour me procurer les *mémoires*.



J'ai acheté l'autre jour trois petits volumes de Georges Simenon, parus sous le titre de *J'étais vieux*, 1960-63. Il y décrit trois ans de sa vie avec D. Par ce qu'il dit de sa femme, je ne comprends pas le sens du livre

écrit par elle, que j'ai feuilleté, un jour à Roissy, en attendant le départ de l'avion pour Nice. Plus tard, je complétais ma lecture rapide, en l'écoutant à la télévision. Elle y était amère, dure, tendue. Mon livre n'est pas une vengeance, avait-elle répondu à ceux qui lui avaient posé la question, c'est la relation de faits vécus. Mais quels faits! Une de ses compagnes de couvent, vue à Nice, en était horrifiée. Elle nous l'a dit sans ménagement. Mais peut-être entre 1960 et 1978, des choses se sont-elles passées que le mari ne rapporte pas forcément. Il se contente de déplorer qu'entre 1960 et 1963, l'état de santé de sa femme ne fût pas bon, mais qu'elle luttait courageusement. Comme ces querelles entre mari et femme sont pénibles! En toute simplicité, on devrait les garder pour soi et non les étaler en public!

329



Avec beaucoup de plaisir, Jean-Ethier Blais a parlé dans ses *Carnets* du discours sur le budget prononcé par Jacques à l'Assemblée nationale, le 27 mars. Il termine son article à peu près ainsi: «À le lire, M. Jacques Parizeau nous donne un peu l'impression d'un second Barre. Cela vaut bien quelque augmentation d'impôt!»

Le discours de Jacques est remarquable par le fond et par la forme. On lui a reproché, dans certains milieux, d'être un texte littéraire. Mais pourquoi faut-il être nécessairement ennuyeux quand on traite de finances publiques? Je garde l'article de Jean-Ethier Blais, dans l'exemplaire du discours que Jacques m'a donné après l'avoir dédié. Il a des attentions charmantes que l'on n'attend pas d'un homme bousculé par la politique et vivant une vie trépidante. À mon retour de Nice, au début de mars, il m'avait téléphoné à Montréal. J'avais alors été frappé par sa voix lasse. Aujourd'hui, au cours de la conversation que nous avons eue, j'ai pu constater qu'il avait repris le dessus. Heureux ceux qui peuvent ainsi rebondir à quelques jours d'intervalle.



J'ai commencé à écrire un des derniers chapitres de mon livre sur Denis-Benjamin Viger intitulé «Ils étaient six à façonner l'opinion», c'est-à-dire les six cousins qui ont influencé le milieu du Bas-Canada au dix-neuvième siècle: de Denis-Benjamin Viger à Côme-Séraphin Cherrier, en passant par Mgr Jean-Jacques Lartigue, Jacques Viger, Michel-Louis Viger et surtout Louis-Joseph Papineau, orateur fougueux qui, après avoir déclenché le soulèvement de 1837 par ses propos, s'était enfui aux États-Unis et en France. Il évitait ainsi la prison que d'autres

durent accepter, tandis que d'autres montaient sur l'échafaud ou étaient exilés.

Je crois qu'ainsi, je compléterai mon étude. Car Denis-Benjamin Viger n'a pas agi seul. Il a fait partie d'un groupe formé en grande partie de ses cousins.



330

Dans le quartier de l'Ariane, à Nice, on lit ceci: «Parc industriel Anatole France». J'ai bien ri en voyant cela. Si on avait demandé à Anatole France ce qu'il en pensait, il aurait sans doute suggéré le nom du dieu du commerce plutôt que le sien, ou celui plus près de lui d'un conseiller municipal favorable au commerce ou d'un commerce agréable...



Pourquoi as-tu acheté l'*Imitation de Jésus-Christ*, m'a demandé d'un ton de reproche G.B.P.? Voilà un autre livre à mettre sur des rayons où il n'y a plus de place. Où le rangerons-nous, en effet? C'est tout bonnement qu'il s'agit de la traduction faite par Robert-Félicité de Lamennais. En écrivant sur Denis-Benjamin Viger, je l'ai à nouveau croisé. D'après l'éditeur, ce serait l'une des meilleures traductions qu'on ait faites de cet admirable ouvrage.



Le Shah d'Iran est un dictateur, a-t-on dit et répété sur tous les tons. Avec quelque raison d'ailleurs car, sous son règne, les prisons étaient remplies de gens qui n'avaient pas voulu accepter son autorité. Le chef spirituel des récalcitrants, lui, avait seulement été exilé *manu militari*. Il est revenu en Iran et, depuis, cent vingt hauts fonctionnaires, hommes politiques et militaires auraient été pendus ou passés par les armes après un procès sommaire. Dictature inacceptable, a-t-on dit du premier. Pour le second, on se contente de protester, avec une certaine mollesse, il est vrai, car derrière l'Ayatollah il y a la fourniture du pétrole. Tout cela n'est pas bien beau. Ce qui l'est encore moins, c'est ce régime qui invoque la religion pour se justifier de couper les têtes. Est pénible, notamment, le cas de cet ancien premier ministre qui, après avoir déplu au Shah, avait été incarcéré et que l'Ayatollah a fait pendre haut et court, malgré le tollé soulevé un peu partout à l'extérieur.



À Aix-en-Provence où je suis retourné, comme je l'ai noté précédemment, j'ai vu dans l'ancien archevêché de très belles salles aux lambris de bois, où l'on expose la collection de tapisseries réunie par les archevêques. Il s'y trouve également quelques meubles d'époque dont l'État est devenu le propriétaire en mettant la main sur les biens de l'Église. Aix-en-Provence, comme l'on sait, est un extraordinaire centre de l'esprit et du goût en Provence.

Après avoir descendu le grand escalier d'honneur, j'ai aperçu une pièce où l'on forme des *majorettes*. Je veux bien ne pas être en retard sur mon époque, mais vraiment, dans un pareil milieu et avec un pareil cadre, il y a là quelque chose de tout à fait inattendu. À côté, dans la cour intérieure de l'archevêché, se donne chaque année le festival d'Aix-en-Provence, traditionnellement consacré à la musique de Mozart.

331

### Montréal, 25 avril

J'ai aimé le dernier article de Solange Chaput-Roland, paru dans le *Devoir*; même si je ne partage pas son opinion, sa pensée est intéressante. On sent qu'elle est en pleine maturité d'esprit. Mais pourquoi s'objecte-t-elle à ce que l'un des présidents de la Commission d'enquête Pépin-Robarts se présente à l'élection de mai? S'il est élu, il me semble qu'il pourra faire valoir au sein du parti les idées développées dans le rapport de la Commission et agir avec beaucoup plus d'efficacité, même si la discipline du parti est très stricte. On ne peut demander à un homme qui a consenti à présider une enquête sur un sujet difficile et qui s'y est adonné avec tout son enthousiasme et son dévouement de ne pas orienter sa vie dans le sens qui lui plaît, une fois le travail terminé. Jean-Luc Pépin a subi la séduction du pouvoir, a dit Madame Roland. Et pourquoi pas?

De son côté, Solange Chaput-Roland a eu à la Commission une influence extrêmement agissante, dont il faut la féliciter.

### 30 avril

Entendu tout à l'heure à la Société Pro Musica l'octuor de *The Academy of St. Martins in the Fields*. Il a été remarquable dans le sextuor en si bémol majeur de Brahms, puis dans l'octuor en mi bémol de Mendelssohn.

Madame Constant Gendreau aurait aimé l'entendre. Hélas! après une longue maladie au cours de laquelle elle a fait montre d'un courage remarquable, elle est décédée. Son amie, Gabrielle Labbé, est restée

auprès d'elle jusqu'à la dernière minute. De quel dévouement elle a fait montre!

Avec Madame Gendreau disparaît une autre de ces femmes douées d'une volonté à toute épreuve et tenant le coup à travers vents et marées pour assurer la continuité de leur oeuvre. Car pour elle, la Société ProMusica en était une, vraiment. Sans elle, la Société aurait probablement disparu depuis longtemps. Il faut souhaiter que quelqu'un d'autre continue son mouvement avec cette ténacité, ce goût, ce dévouement qui caractérisaient l'esprit d'initiative de la présidente.

332

6 mai

J'ai aimé ce programme de Mlle Bombardier consacré aux élections en Grande-Bretagne. Si je l'ai critiquée parfois, je m'incline cette fois devant le choix de ses participants et la qualité de l'entrevue.



La première rencontre avec la reine Elisabeth et Mme Margaret Thatcher a dû être curieuse. Elle souligne le triomphe de la femme en Angleterre, autre étape du matriarcat. Il sera intéressant de suivre l'évolution de la politique anglaise sous la direction de cette femme à la poigne de fer, dit-on. Dans quelle mesure se laissera-t-elle conduire par des réactions émotives, écrit Michel Roy dans un éditorial sympathique envers cette femme intelligente et énergique?

Que deviendra M. Thatcher? Comme le prince Philip, devra-t-il marcher trois pas derrière sa femme, ou le protocole sera-t-il moins sévère pour l'un que pour l'autre?



\*\*\* a une très lourde charge sur les épaules. Il me dit un jour: «Je m'en vais à la campagne pour enlever les feuilles mortes sur mes rosiers. Il faut que je leur donne la chance de respirer l'air.» N'est-ce pas charmant de voir que, dès le printemps, l'homme politique très occupé se débarrasse de ses soucis pour ne songer qu'à ses fleurs?

Mais peut-être enlèvera-t-il les feuilles un peu trop tôt. Il va exposer ainsi la plante aux gelées tardives. Ne dit-on pas à la campagne que ce n'est guère avant la fin de mai ou le début de juin que le gel n'est plus à craindre? Quel pays dur que le nôtre, où tout est excessif!

13 mai, Montréal

Il est curieux de voir comme on emploie souvent des mots dans un sens qu'ils n'ont pas. Et puis, à l'usage, ils finissent par vouloir dire ce qu'on leur a imposé, sans tenir compte de ce qu'ils ont été ou ce qu'on a voulu qu'ils soient à l'origine. Processus normal? Évolution nécessaire? Non, mais il faut en tenir compte malgré tout. On a affirmé, par exemple, depuis plusieurs années au Canada, qu'il fallait *rapatrier* la Constitution. On veut dire par là qu'il faut faire remettre la constitution canadienne au Canada. Comme celle-ci a toujours été à Londres, aux bons soins de la Chambre des Communes depuis 1867, on ne peut la rapatrier. En effet, la loi qui la crée est un acte impérial et non canadien. On ne peut demander que le gouvernement anglais la remette au Canada, avec le droit de la changer suivant une procédure qui ne serait pas celle que prévoit actuellement la loi de l'Amérique britannique du nord, puisque seule la Couronne britannique peut la modifier à la demande du gouvernement canadien.

333

Autre exemple: *no-fault insurance*, expression absolument inexacte puisqu'on indemnise la victime d'un accident sans égard à la faute et non uniquement si elle n'est pas à blâmer. Tous les spécialistes sont d'accord, mais l'appellation ne change pas parce qu'on lui a donné à l'origine un sens qu'elle a gardé.

Enfin, dernier exemple, ce matin à la messe, au moment de la communion, chacun disait, suivant l'usage: «Mon Dieu, je ne suis pas digne de te recevoir. Dis seulement un mot et je serai guéri.» *Guéri* me paraît un mot impropre. À mon avis, il faudrait plutôt dire: «... et je cesserai de l'être, ou je le deviendrai.»

Il est inutile de se battre contre les moulins à vent. Mais dans le dernier cas, me blâmerait-on de ne pas vouloir m'exprimer comme tout le monde? Je ne pense pas, même si je passais pour un mauvais esprit en ne voulant pas accepter ce qu'une liturgie niveleuse cherche à nous imposer.



Et cette musique désincarnée qu'on nous fait entendre à l'église Saint-Léon! Ce matin, je ne pouvais m'empêcher de penser à la grand-messe de Sainte-Réparate à Nice. Quand j'y vais, je sors de la cathédrale généralement ému, remué, ravi par la musique d'autrefois, admirable-

ment rendue par un chœur dirigé par l'excellent maître de chapelle qu'est l'abbé Navarre.



334

À Radio-Canada, Mlle \*\*\* a rappelé le souvenir de M. Vianson-Ponté qui vient de mourir. Il était un grand journaliste de l'équipe du *Monde*. Personnellement, a-t-elle dit, je lui garde un souvenir ému. Au moment où j'ai présenté ma thèse à Paris, il aurait affirmé: «Ce qui me frappe dans votre travail, c'est la qualité de la langue». Intelligente, Mlle \*\*\* ne pêche pas par excès de modestie. Par ailleurs, elle est devenue un interviewer tout à fait remarquable et, parfois, exaspérante, il est vrai.

**14 mai**

Pendant la campagne électorale, on n'a pas beaucoup parlé de la violation des libertés civiles par la Gendarmerie royale, au moment des événements d'octobre 1970. Pour qu'on n'oublie pas la question, qui a une très grande importance pour certains, un groupe de gens, réunis à l'Association canadienne des libertés civiles, vient de publier sa protestation dans une annonce parue au *Devoir*. Pourra-t-on ainsi secouer l'apathie des électeurs au cours d'une campagne terne?

Il faut prendre ce geste au sérieux car, parmi les signataires, il y a des gens comme Madame Gisèle Côté-Harper, vice-doyen de la faculté de Droit de l'Université Laval, l'abbé Gérard Dion, professeur à l'Université Laval, M. Fernand Daoust, secrétaire-général de la Fédération des Travailleurs du Québec et Mlle Huguette Plamondon, représentant l'Internationale des travailleurs canadiens de l'alimentation et d'autres industries.

Voici, en un premier paragraphe, l'objet de la protestation:

« Nous, soussignés, membres québécois du Conseil et amis de l'Association Canadienne des Libertés Civiles, faisons appel à vous, convaincus que vous partagez notre inquiétude au sujet de l'attitude du gouvernement fédéral dans la crise de la Gendarmerie Royale du Canada: légalisme face aux 400 effractions; justification de la commission d'infractions; refus de poursuivre ou d'intenter des mesures disciplinaires contre les auteurs d'infractions avant la conclusion de la longue enquête d'une Commission Royale; tentative de frustrer cette Commission du droit de décider de ce qui peut être rendu public et nouvelle règle selon laquelle les ministres du Cabinet seraient censés ignorer le déroulement des importantes opérations policières.»

La police a un rôle essentiel dans toute société. Mais pour qu'elle n'aille pas trop loin, il faut qu'on contrôle ses moyens d'action. C'est l'objet de la pétition que l'on demande de signer en cette vigile d'élections fédérales.



J'ai écouté hier soir la passe d'armes entre Pierre-Elliott Trudeau, Joe Clark et Ed. Broadbent. Il sera intéressant de voir ce qu'en diront les journaux. Une pareille discussion, qu'autrefois on aurait appelé une assemblée contradictoire, a-t-elle un intérêt immédiat dans la campagne? C'est discutable, sauf qu'elle permet de comparer la manière des chefs des partis en présence. Clark a attaqué avec une vigueur qui rappelle un peu celle de Diefenbaker; Broadbent a été intéressant avec des idées qu'il a exprimées avec précision. Quant à Pierre-Elliott Trudeau, il a bien défendu son gouvernement. Souple, intelligent, des trois il a sûrement la personnalité la plus forte. Mais il était sur la défensive puisqu'il lui fallait d'abord justifier son groupe et ses initiatives.

335



\*\*\* nous a rappelé le parti Rhinocéros et ses facéties. Qu'on ait trouvé cinquante personnes pour payer deux cents dollars à titre de candidats pour faire de leur groupe un parti officiel est déjà quelque chose. Mais tout cela n'est pas sérieux et ne veut pas l'être. Il s'agit, en effet, d'un canular qui est censé mettre une note de gaieté dans une atmosphère souvent ennuyeuse, sinon sinistre. Parce qu'il était reconnu comme un parti officiel, Radio-Canada a dû lui donner, ainsi qu'au parti communiste, une partie de l'émission qu'elle accorde gratuitement aux groupes politiques. Si les partisans du Rhinocéros avaient l'air de s'amuser, ils étaient bien les seuls à trouver drôles leurs plaisanteries, ce soir-là.

Et cependant, deux ou trois articles du programme Rhinocéros auraient mérité qu'on en parle. Loufoques, ils sont assez drôles, tandis que ceux que l'on nous a présentés à la télévision étaient plus bêtes que comiques. Or, c'est à ridiculiser qu'on tente. Pour y réussir, il ne faudrait pas s'en tenir à des pitreries.



15 mai

Dans son livre sur la vie quotidienne en Angleterre au début du règne de Victoria, Jacques Chastenet décrit la société anglaise. D'abord l'aristocratie, puis la *middle class*, c'est-à-dire la bourgeoisie avec d'abord l'*upper middle class*.

Puis vient la *middle class* à proprement parler, c'est-à-dire la moyenne bourgeoisie, classe de plus en plus nombreuse, note l'auteur.

336 Il mentionne ensuite la *lower middle class* ou petite bourgeoisie. Et enfin, les fermiers et les paysans, puis les ouvriers qui sont affreusement malheureux parce qu'ils s'entassent dans des villes surpeuplées aux conditions de vie misérables, que Dickens a décrites.

Si je cite ici le témoignage de M. Chastenet, c'est qu'il nous permet de comprendre beaucoup de choses dans l'histoire de ce pays qui nous a asservi longtemps, tout en nous donnant d'extraordinaires exemples.

J'ai aimé ce livre, acheté à Roissy entre deux avions, en pensant qu'il me serait utile pour mon étude sur Denis-Benjamin Viger, venu en Angleterre à deux reprises en 1828, puis en 1831. Il a aimé ces gens de l'*upper middle class* qu'on l'avait envoyé convaincre que dans la Colonie, tout n'allait pas comme dans le meilleur des mondes. Mais ceux qu'il voyait n'étaient pas toujours ceux qu'il fallait persuader. Ceux-là étaient sans doute pour la plupart de la bourgeoisie moyenne. Ils défendaient âprement leurs amis des colonies avec ce que plus tard on appellera le *lobbying*, c'est-à-dire l'intrigue de palais.

---

### La simplification de la police d'assurance

Jusqu'ici, le contrat d'assurance contenait des clauses fixées par la loi, prévues par l'assureur lui-même. On se trouvait ainsi devant un document surchargé de clauses écrites, comme le disait le public, en tout petits caractères pour qu'il ne les lise pas ou ait quelque difficulté à les interpréter. La tendance nouvelle est de simplifier le contrat le plus possible en se référant à un document complémentaire auquel se rapporte le contrat et qui, par là même, a la valeur des conditions antérieures, tout en simplifiant le texte de la police.

L'assuré peut ainsi prendre connaissance du texte essentiel en le comprenant beaucoup plus facilement.